

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
*Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu*  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine

**FIDAUDIT**  
*Membre du réseau Fiducial*  
41, rue du Capitaine Guynemer  
92925 - Courbevoie

**GROUPE FLO SA**

Tour Manhattan  
5/6 place de l'Iris

92095 – LA DEFENSE CEDEX

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
*Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu*  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine

**FIDAUDIT**  
*Membre du réseau Fiducial*  
41, rue du Capitaine Guynemer  
92925 - Courbevoie

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

### **GROUPE FLO SA**

Tour Manhattan  
5/6 place de l'Iris

92095 La Défense Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société GROUPE FLO SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- la détermination de la valeur actuelle des titres de participation selon les modalités décrites dans le paragraphe 3 de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des données et hypothèses sur lesquelles elle se fonde et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette approche.
- l'appréciation de la valeur des fonds de commerce, des droits aux baux et des marques selon les modalités décrites dans le paragraphe 1 de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 8 avril 2011

**Les Commissaires aux Comptes**

**CONSTANTIN & ASSOCIES**

*Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu*

**Philippe SOUMAH**

**FIDAUDIT**

*Membre du réseau Fiducial*

**Jean-Pierre BOUTARD**

# GROUPE FLO

**COMPTES SOCIAUX GROUPE FLO SA**

**31 DECEMBRE 2010**

# GROUPE FLO

## Comptes sociaux de Groupe Flo SA & annexes au 31 décembre 2010

1.1.	COMPTES SOCIAUX DE GROUPE FLO S.A.	3
1.2.	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE GROUPE FLO S.A.	5
	Note 1 - Chiffre d'affaires et Autres produits	8
	Note 2 - Charges d'exploitation	8
	Note 3 - Résultat financier	9
	Note 4 - Résultat exceptionnel	9
	Note 5 - Impôt sur les bénéfices	9
	Note 6 - Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	10
	Note 7 - Contrats de crédits baux	11
	Note 8 - Charges à répartir	11
	Note 9 - Etat des provisions	12
	Note 10 - Emprunts et dettes financières - Analyse par échéance	13
	Note 11 - Échéancier des immobilisations financières, des créances et des dettes	14
	Note 12 - Autres Fonds Propres - Analyse par échéance	15
	Note 13 - Entreprises liées	15
	Note 14 - Charges à payer, Produits à recevoir et Charges constatées d'avance	16
	Note 15 - Valeurs mobilières de placement	16
	Note 16 - Liste des sociétés dont la participation est supérieure à 10%	17
	Note 17 - Stock Options	20
	Note 18 - Effectif à la fin de l'exercice	21
	Note 19 - Engagements hors bilan	21
	Note 20 - Rémunération des Dirigeants	21
	Note 21 - Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	22
	Note 22 - Événements postérieurs à la clôture	23
	Note 23 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes	23

# GROUPE FLO

## COMPTES SOCIAUX DE GROUPE FLO SA & ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2010

### 1.1. COMPTES SOCIAUX DE GROUPE FLO S.A.

La société Groupe Flo SA est la société mère du Groupe Flo.

#### 1.1.1. COMPTE DE RESULTAT RESUME

En millions d'euros	Notes	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	1	63.6	51.9	54.2
Production immobilisée, autres produits, reprises sur amortissements et transferts de charges	1	16.4	22.5	13.4
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>80.0</b>	<b>74.4</b>	<b>67.6</b>
Charges d'exploitation	2	-46.1	-47.4	-48.7
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>33.9</b>	<b>27.0</b>	<b>18.9</b>
Résultat financier	3	-1.2	-11.7	-21.3
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>32.7</b>	<b>15.3</b>	<b>-2.4</b>
Résultat exceptionnel	4	-3.0	-4.8	2.3
Impôt sur les bénéfices	5	-5.9	-4.8	-0.2
<b>Résultat net</b>		<b>23.8</b>	<b>5.7</b>	<b>-0.3</b>

# GROUPE FLO

## Note 9 - Etat des provisions

En millions d'euros	01/01/2010	Dotations	Reprises	31/12/2010
Provisions réglementées	0.3	0.2	0.0	0.5
Risques et charges	1.6	0.2	-0.7	1.1
Dépréciations sur actif circulant	13.5	3.1	-3.3	13.3
<b>Total</b>	<b>15.4</b>	<b>3.5</b>	<b>-4.0</b>	<b>14.9</b>

### Détail des provisions pour risques et charges :

En millions d'euros	2010	2009	2008
Risques juridiques / commerciaux	0.7	0.5	0.5
Risques prud'homaux	0.0	0.0	0.2
Risques situations nettes négatives	0.4	1.1	7.4
Autres risques divers	0.0	0.0	0.0
<b>Total</b>	<b>1.1</b>	<b>1.6</b>	<b>8.1</b>

### Analyse des mouvements des provisions pour risques et charges sur l'exercice 2010 :

En millions d'euros	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises en résultat		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Risques juridiques / commerciaux	0.5	0.2	0.0	0.0	0.7
Risques prud'homaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Risques situations nettes négatives (1)	1.1	0.0	0.0	-0.7	0.4
Autres risques divers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1.6</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.7</b>	<b>1.1</b>

(1) provisions sur situations nettes négatives des participations détenues par Groupe Flo SA.



# GROUPE FLO

## Note 10 - Emprunts et dettes financières - Analyse par échéance

En millions d'euros	2010	2009	2008
Emprunts	94.2	119.7	155.0
Lignes de crédit	0.0	0.0	0.0
Dépôts et cautionnements	0.1	0.1	0.1
Concours bancaires	0.8	1.3	1.9
<b>Total</b>	<b>95.1</b>	<b>121.1</b>	<b>157.0</b>
à moins d'un an	58.1	63.1	157.0
entre un et cinq ans	37.0	58.0	0.0
à plus de cinq ans	0.0	0.0	0.0

### Détail des dettes financières par échéance en 2010

En millions d'euros	2010						2009	2008	
	à 1 mois	De 1 à 3	+ de 3 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans			Total
Echéancier des dettes financières	8.1	30.0	20.1	58.1	37.0	0.0	95.1	121.1	157.0
<b>Total</b>	<b>8.1</b>	<b>30.0</b>	<b>20.1</b>	<b>58.1</b>	<b>37.0</b>	<b>0.0</b>	<b>95.1</b>	<b>121.1</b>	<b>157.0</b>

#### 1) Composition de la dette :

Jusqu'au 30 juin 2009, la dette financière de Groupe Flo était constituée :

- du Crédit Syndiqué du 06 mars 2006 dont les caractéristiques principales étaient les suivantes:
  - o une tranche A d'un montant initial en principal de 98 millions d'euros amortissable sur 7 ans,
  - o une tranche B d'un montant initial en principal de 70 millions d'euros remboursable in fine en 2013, tirée à hauteur de 62 millions d'euros au 30 juin 2009 et de 50 millions d'euros au 31 décembre 2009,
  - o une tranche C d'un montant initial en principal de 12 millions d'euros remboursée intégralement au 30 avril 2008.
- du Crédit Syndiqué du 07 avril 2008, d'un montant initial en principal de 75 millions d'euros remboursable in fine en 2013, non tiré en 2008 et 2009.

Le 30 juin 2009, suite au non respect des ratios financiers lors de la clôture du 31 décembre 2008, le Groupe a conclu avec ses banques un accord modifiant certaines conditions des Crédits Syndiqués du 06 mars 2006 et du 07 avril 2008. Les principales modifications étaient les suivantes :

- l'octroi d'une dispense de respecter les ratios financiers au 31 décembre 2008 et le réaménagement des ratios semestriels 2009 et 2010,
- la mise en œuvre d'un plan de cessions dont au minimum 60% du produit net sera affecté au remboursement anticipé de la dette,
- la mise en place d'une limitation des investissements opérationnels pour les années 2009, 2010 et 2011,
- la distribution de dividendes en 2010, au titre de l'année 2009, sous réserve d'atteindre un ratio de « leverage » inférieur ou égal à 3,
- l'annulation du Crédit Syndiqué du 07 avril 2008 (contrat de crédit revolving de 75 millions d'euros, non tiré en 2008 et 2009),
- l'accord sur une nouvelle grille de marge en fonction des niveaux de « leverage ».

